

Athénée royal Paul Delvaux
Communauté française
Ottignies — Louvain-la-Neuve



Projet d'établissement

Section fondamentale

- Implantation des Villas

Section secondaire

- Implantation des Villas
- Implantation de Lauzelle

Notre spécificité

Ce projet s'inscrit dans le respect des directives de la Communauté Française. Il répond à un courant pédagogique bien précis d'éducation dite « active ». Il postule pour ceux qui y souscrivent des principes de base concernant :

- les relations élève-enseignant ;
- la participation de tous ;
- les pratiques pédagogiques ;
- l'évaluation ;
- les rencontres avec les parents ;
- la coordination entre enseignants ;
- la répartition hebdomadaire des heures de cours.

Les relations élève enseignant

Pour que notre système éducatif atteigne l'efficacité souhaitée et que notre école constitue un milieu de vie valorisant pour tous, il est nécessaire que chacun des acteurs ait la conviction d'appartenir **à un groupe décidé à travailler à la réalisation d'un projet commun.**

La relation éducative sera centrée sur la personne de l'élève considéré dans sa globalité. Elle sera non-directive et favorisera l'exercice de la liberté responsable, l'engagement, la créativité, l'authenticité, la communication, la considération positive...

Cette relation privilégiera la collaboration. Par exemple, le règlement de vie de l'école sera élaboré de commun accord entre les élèves, les éducateurs et les professeurs. Il sera évalué régulièrement et les réajustements se feront en conséquence.

Toutes les situations d'apprentissage trouveront leur sens dans le contexte affectif, social, historique et culturel de l'élève.

Dans toute démarche, - dans le cadre des cours et des conseils -, l'accent sera mis sur la recherche (individuelle et/ou collective) : émettre une hypothèse, observer, poser les bonnes questions, trouver l'information, analyser, établir une théorie qui pourra être réinvestie dans une situation nouvelle car « ce qui est connu maintenant peut changer ». L'élève construit ainsi ses propres connaissances, guidé par l'enseignant. Ce dernier évolue lui aussi grâce à cette relation d'échange, il apprend également : l'élève et les différentes situations sont, pour lui, des sources de recherche continue.

La participation

Pour développer de nouvelles capacités d'initiative et renforcer chez chacun le désir de donner une touche personnelle au projet de son école, nous avons choisi le travail de participation ; celui-ci se traduira par l'organisation de trois conseils et la mise en place de commissions.

Le conseil de la classe

La classe forme un groupe où le sens social doit être cultivé.

Le conseil de la classe sera le moment propice pour apprendre à l'élève à vivre en société. Y seront envisagés les grands points suivants :

- Les règles de vie en classe :
 - soi et les condisciples,
 - soi et les cours,
 - soi et les professeurs ;
- Les règles de vie générales : soi et l'école ;
- Les relations avec l'extérieur : soi et le monde.

Ce conseil sera constitué par les élèves de la classe et leur directeur de classe. Il se tiendra chaque semaine à la même heure et, si le besoin s'en fait sentir, à d'autres moments. Le groupe élira un président et un secrétaire pour une période déterminée ; ceux-ci seront responsables de l'ordre du jour, du procès-verbal et de la bonne tenue de chaque conseil. Chaque élève tiendra un carnet de bord personnel qui l'aidera à suivre sa propre évolution tout au cours de l'année.

Le fonctionnement du conseil de la classe est déterminé avec précision dans le document « Conseil de classe d'après Jasmin »

Le conseil commun

La classe peut transmettre le fruit de ses travaux à d'autres groupes au sein de l'école, engager des échanges d'idées et d'expériences avec d'autres classes extérieures à l'établissement, avec la localité, la région, le pays et le monde. Le travail d'équipe donne l'occasion de développer la coopération et de mettre en évidence les relais et les soutiens nécessaires dans toute collectivité. Il crée un esprit d'entraide et un climat affectif qui facilite la communication. Durant le conseil commun, ces intentions peuvent se traduire concrètement par des activités telles que :

- mises en œuvre et présentation de projets ;
- techniques de travail en groupes ;
- retours du conseil d'école ;
- retours du conseil de la classe ;
- gestion des contacts avec l'extérieur ;
- conférences, films, débats...

Ce conseil se réunira une heure par semaine, à la suite de chaque conseil de la classe, tous les élèves, les titulaires, l'éducateur, le coordinateur et les professeurs qui le désirent.

Le conseil d'école

Son rôle consistera à :

- réajuster les règles de vie suite aux conseils de la classe et prendre des décisions en cette matière ;
- préparer et suggérer des contenus pour le conseil commun et les conseils de la classe ;
- prendre les décisions liées au fonctionnement de l'école.

Il se réunira une fois par semaine, pendant les heures de cours, un délégué de chaque classe (président et/ou secrétaire) et le coordinateur.

N.B. : chaque élève sera amené au cours de l'année à remplir plusieurs fonctions en relation avec ces 3 conseils. Celles-ci seront définies selon les nécessités. Des conditions d'éligibilité garantiront la bonne répartition des rôles de chacun des conseils.

Les commissions

Ce sont des structures qui permettent de faire fonctionner les projets mis en place pour les élèves et elles se réunissent, en général, en dehors des heures de cours. Elles peuvent être diverses : magasin, journal de l'école, à caractère humanitaire, environnement, règlement interne, etc. Chaque élève est amené au cours de l'année à participer, s'il le désire, à une de ces commissions pendant une période de deux mois minimum.

Les pratiques pédagogiques

Les dispositions suivantes concernent les trois degrés.

Nos pratiques pédagogiques viseront à amener les jeunes à une prise en charge de plus en plus autonome de leur formation. A cette fin, elles associeront à la transmission de connaissances le développement des capacités cognitives, socio-affectives et psychomotrices. Elles privilégieront toutes les activités qui permettent d'apprendre à apprendre, à communiquer, à créer et mettront davantage l'accent sur les méthodes que sur les contenus. L'élève sera invité réfléchir sur ses stratégies personnelles et sur ses méthodes de mémorisation.

Les démarches évoquées ci-dessus supposent :

- **l'élaboration de contrat pédagogiques** (contenus, travail, fonction...), ces contrats permettront à l'élève de progresser et d'atteindre les objectifs fixés ;
- **l'aménagement de temps de travail individuel** qui tiendront compte, dans la mesure du possible, des différents rythmes et mode d'apprentissage des élèves ;
- **l'aménagement de temps de travail en groupe** pendant lesquels l'accent sera mis sur la communication, la prise de conscience des représentations de chacun et l'argumentation ;
- **l'utilisation de techniques diversifiées** suivant les activités prévues, les moments de l'année, les possibilités matérielles (interdisciplinarité, transdisciplinarité, méthodes frontales, expression libre, situations-problèmes...).
- **la mise à disposition des élèves d'une documentation et d'outils de travail** destinés à favoriser la recherche personnelle, la coopération et la remédiation ;
- **l'exploitation de l'environnement** en ouvrant l'école aux sources d'information extérieures et en développant des synergies avec le monde économique, politique et social.

Toutes ces démarches s'inscrivent dans une volonté de dépassement de soi et nécessitent **un effort de synthèse et de mémorisation** à la fin de chaque séquence d'apprentissage.

L'évaluation

Les dispositions suivantes concernent les trois degrés

Nous pratiquerons à la fois l'évaluation formative et l'évaluation certificative.

L'évaluation formative :

Elle vise à apprécier l'évolution de l'élève en cours d'apprentissage et, si besoin en est, à l'amener à modifier ses techniques de travail, ses stratégies et sa manière d'être, en tirant parti de ses erreurs et en identifiant ses lacunes. Cette évaluation portera sur les compétences renforçant l'identité du jeune et élargissant sa vie relationnelle, sur les compétences donnant accès à la pensée formelle, l'abstraction, la conceptualisation et sur les compétences donnant l'accès à des savoirs disciplinaires. Après concertation des enseignants et discussion avec l'élève, des interventions de remédiation, des activités de soutien pédagogique individuelles ou collectives seront mises en place par les intéressés. Ils élaboreront ensemble des projets, des contrats, des plans de travail impliquant l'élève dans la construction des savoirs. Cette évaluation pourra être faite par l'enseignant, par l'enfant (auto-évaluation), par l'élève et l'enseignant (coévaluation) et éventuellement par le groupe selon les caractéristiques de l'objet à évaluer. L'équipe éducative construira des outils pour cette évaluation (tests, grilles d'analyse sur les contenus, les comportements...).

L'évaluation certificative :

Elle répondra aux exigences de la Communauté française en ce qui concerne les socles de compétence établis pour chaque discipline. Plusieurs entraînements à ce type de certification seront organisés au cours de l'année de manière à préparer progressivement l'élève à ces moments parfois difficiles (nervosité, angoisse, manque d'organisation...).

Les rencontres avec les parents

Des rencontres seront programmées au cours de l'année :

- après l'accueil des premiers jours, une information générale sera adressée à l'ensemble des parents par l'équipe éducative ;
- à la fin de chaque trimestre, des réunions auront lieu pour permettre à chacun de rencontrer individuellement ou en groupe les différents professeurs. Ces réunions seront programmées à la demande.

La coordination entre les enseignants

Dans un souci de coordination pédagogique de recherche permanente, d'évaluation personnelle, les professeurs de cours généraux auront des réunions de coordination par degré qui seront programmées régulièrement.

Cette coordination portera :

- sur le fonctionnement de l'école ;
- sur la coopération entre professeurs et le décloisonnement des cours ;
- sur l'échange des pratiques pédagogiques de chacun ;
- sur la préparation de la coordination générale ;
- se concerter sur l'évaluation de l'élève.

Toute l'équipe aura des heures de coordination générale hors de l'horaire-élèves.

Celle-ci sera l'occasion de :

- faire le lien entre les groupes de professeurs ;
- se concerter sur l'évaluation des élèves ;
- réfléchir sur le rôle du professeur et ses implications ;
- analyser et réguler les relations dans l'équipe éducative ;
- découvrir et approfondir de nouvelles techniques d'apprentissage et de remédiation ;
- évaluer régulièrement le travail effectué par l'équipe.

Des jours d'organisation sont prévus fin du mois d'août pour le lancement de l'année ainsi que des jours d'évaluation en fin d'année scolaire.

La répartition des heures de cours

Voir les grilles sur notre site www.aro-lauzelle.be

Ces grilles respecteront globalement les principes suivants :

- dispenser un enseignement général ;
- proposer une formation la plus globale possible avec un maximum d'heures identiques quelle que soit l'option choisie ;
- inclure pour chaque année 2 heures de périodes horaires destinées aux conseils commun et de la classe.